

Bulletin rédigé par les membres de la commission "Information et communication" | Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

### JEUNESSE: AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE

Les jeunes les plus précaires sont touchés de plein fouet par la crise qui met en péril leur quotidien. La Région a donc décidé d'accompagner, dès le début de l'année 2021, la distribution d'un panier composé d'une aide alimentaire et de produits d'hygiène à l'attention des jeunes Néo-aquitains, âgés de 15 à 30 ans, en situation d'urgence.



Ce dispositif a pour objectif de soutenir les jeunes les plus précaires dont les "invisibles" qui hors temps de crise sanitaire ne font pas forcément appel à des dispositifs de solidarité pour assurer leur quotidien. Les paniers seront disponibles sur l'ensemble du territoire régional en milieu urbain comme en milieu rural grâce à la collaboration d'un réseau d'associations.

Cette action s'appuie sur l'initiative des réseaux des associations caritatives de la Nouvelle-Aquitaine, à savoir La Banque Alimentaire, et des associations d'éducation populaire que sont l'Union régionale des Centres Sociaux de Nouvelle-Aquitaine et l'Union régionale Habitat Jeune.

Les paniers seront constitués en valorisant les circuits courts locaux afin de répondre aux objectifs de la Charte Néo Terra. Dans une perspective de solidarité et d'engagement citoyen. La Région s'appuiera sur les têtes de réseaux du champ de la jeunesse pour communiquer afin de mobiliser des jeunes bénévoles pour favoriser la distribution des paniers.

Comment bénéficier des paniers alimentaires gratuits ? Vous êtes en difficulté ? Vous avez entre 15 et 30 ans ? Pour bénéficier des paniers alimentaires distribués gratuitement :

- Vous êtes jeune étudiant : Veuillez contacter votre Université ou le Crous de votre académie
- Vous êtes jeunes non étudiant : Veuillez contacter le point relais le plus proche de chez vous : URNACS : Association Union régionale Nouvelle-Aquitaine des centres sociaux URAHJ : Association Union Régionale de Nouvelle-Aquitaine pour l'habitat des jeunes Association Banque alimentaire Nouvelle-Aquitaine

#### **BUREAU DE POSTE**

A partir du 16 mars 2021, les horaires d'ouverture du bureau de Poste de Saint-Varent changeront.

La Poste sera ouverte du **lundi au vendredi**, de **9h30** à **12h30**.

#### **DONNEURS DE SANG**

Jeudi 8 avril 2021, Collecte de sang, de 16h à 19h, à la salle Léonard de Vinci, organisée par les "Donneurs de Sang de Saint-Varent".

Pensez à vous inscrire sur le site www.resadon.fr

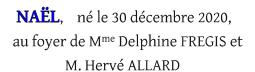


#### CITATION

"S'il y a de la place dans le coeur Il y a toujours de la place dans la maison."

Thomas Moore (1779-1852)
Poète Irlandais





#### **CONTACT**

Pour le bulletin du mois d'avril 2021, toutes les informations devront être transmises avant le 13 mars 2021.

**M**AIRIE: 05 49 67 62 11 villesaintvarent@wanadoo.fr

**M**ÉDIATHÈQUE : 05 49 67 54 41

mediatheque.stvarent@thouars-communaute.fr

# FRANCE ADOT: DON D'ORGANES ET DON DE MOELLE OSSEUSE

Il existe plusieurs façons de donner : on peut donner un organe, mais aussi de la moelle osseuse, du tissu humain et mêmes des cellules.

En France, le don d'organes est basé sur le consentement présumé. C'est à dire que si de son vivant, on n'a jamais émis un avis défavorable au don d'organes, on sera prélevé le jour de notre décès, évidemment si les circonstances le permettent.

Le don d'organes consiste à greffer un organe d'une personne à une autre. Appelé aussi transplantation, la greffe d'organe permet de remplacer des organes vitaux défaillants. Cela permet aux personnes greffées de retrouver une existence quasi normale. Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tous les âges.

Si vous souhaitez être donneur d'organes, parlez-en à vos proches. Premièrement, cela évitera à votre famille de prendre cette décision à votre place. De plus, cela vous permettra de faire entendre votre voix. Vous pourrez par exemple préciser si vous souhaitez que l'un de vos organes ne soit pas prélevé. Vous pouvez aussi demander une carte de donneur mais celle-ci n'ayant aucune valeur légale, l'équipe médicale devra malgré tout consulter vos proches avant tout prélèvement.

Si vous refusez de donner vos organes, contactez le registre national des Refus de l'agence de la Biomédecine. Avant toute greffe, l'équipe médicale vérifiera si votre nom apparaît dans ce registre ou non.

Pour devenir volontaire au don de moelle osseuse et décider de donner une chance supplémentaire à un malade de guérir, il faut impérativement respecter les conditions suivantes : avoir plus de 18 ans et moins de 36 ans lors de l'inscription (même si l'on peut rester inscrit(e) et donner des cellules de sa moelle osseuse jusqu'à 60 ans), être en parfaite santé et remplir un questionnaire de santé et faire une prise de sang.



N'hésitez pas à contacter l'association France Adot et suivre toute l'actualité sur le don et la greffe et sur le blog, sur les réseaux sociaux ou sur le site Internet www.france-adot.org

## MÉDIATHÈQUE

Toutes les animations sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, la médiathèque de Saint-Varent reste ouverte aux horaires habituels:

- Mardi de 16h à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 18h
- Samedi de 9h à 12h.

Vous avez accès librement aux livres tout en respectant les règles sanitaires : port du masque, à partir de 11 ans pour les enfants, lavage des mains au gel hydro-alcoolique obligatoire pour tous et limitation du nombre de personnes présentes dans la médiathèque.

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous répondre. L'organisation peut changer à tout moment.

#### Médiathèque de Saint-Varent

15, place du 14 juillet - Saint-Varent 05 49 67 54 41

 $mediathe que. stvar ent @thouars-communaute. fr \\ www.reseaulecture thouars a is. fr \\$ 

